



Lille, le 18 février 2019

M. Damien CASTELAIN  
Président de la MEL  
1, rue du Ballon  
59000 LILLE

Éric Bocquet

*Objet : Parc logistique Illies - Salomé*

SENATEUR  
DU NORD

Monsieur le Président,

Secrétaire du Sénat

Vice-Président de la  
commission des finances

Conseiller municipal  
de Marquillies

Conseiller métropolitain  
Métropole européenne  
de Lille

[ericbocquet.fr](mailto:ericbocquet.fr)  
[e.bocquet@senat.fr](mailto:e.bocquet@senat.fr)

Sénat :  
15, rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
☎ : 01 42 34 21 24

Permanence parlementaire  
18, rue d'Inkermann  
59000 LILLE

Attachée parlementaire :  
Frédérique HAFFAF  
03 20 63 08 25  
06 12 63 81 67  
[frederique.haffaf@orange.fr](mailto:frederique.haffaf@orange.fr)  
[f.haffaf@clb.senat.fr](mailto:f.haffaf@clb.senat.fr)

J'ai souhaité vous adresser ce courrier suite à l'enquête publique réalisée fin 2018 sur le futur projet de parc logistique qui va s'implanter sur les territoires de Salomé et Illies.

La municipalité de Marquillies, par la voix de son maire, Dominique Dhennin, a déjà eu l'occasion d'exprimer son point de vue quant aux risques de nuisances qu'un tel projet risque de générer pour notre territoire et plus particulièrement notre village de Marquillies.

J'avais eu l'occasion de participer à une réunion technique sur le projet à Marquillies en juillet 2018 mais j'ai souhaité à mon tour m'exprimer sur les préoccupations formulées par les habitants de Marquillies.

La première inquiétude a trait aux conséquences hydrogéologiques de cette implantation. Marquillies se situe en amont de la zone concernée, nous connaissons déjà une exposition aux risques d'inondation dans deux secteurs de la commune, la rue de la Ferme des Mottes (quartier du Moisnil) d'une part, et la rue Jean-Jaurès (quartier de la gare) d'autre part, en cas de forte pluviométrie.

L'imperméabilisation entraînée par la construction d'un bâtiment de 100 000 mètres carrés plus les voiries et parkings divers va inévitablement provoquer un ruissellement plus abondant lors des épisodes pluvieux qui peuvent être particulièrement violents depuis quelques années.

C'est désormais la MEL qui a repris la compétence gestion des cours d'eau non domaniaux dont le bassin de la Libaude fait partie, compétence autrefois assumée par l'USAN.



Je pense que, dans l'intérêt de tous, une étude exhaustive doit être engagée d'urgence et que soient également engagés des travaux de reprofilage du cours d'eau de la Libaude et de ses affluents, notamment le courant Saint-Martin qui dessert la zone et dévale ensuite vers les communes de Salomé et Hantay.

Le retraitement de cet affluent serait de nature à délester une bonne partie des eaux de ruissellement qui se déverseront dans la Libaude, point sensible des deux quartiers de Marquillies précités.

Je note, Monsieur le Président, que le rapport de l'enquête publique demande aussi à la MEL « des aménagements hydrauliques sur la plaine des Weppes et la Libaude », il me semble indispensable que ces recommandations soient effectivement prises en compte.

Le second sujet est relatif aux flux de circulation qui ne manqueront pas de croître de manière sensible autour de ce futur équipement. Il nous faut ici tirer les enseignements de sites comparables dans la région, je pense notamment au site « Amazon » de Lauwin-Planque dans le Douaisis. Cette plateforme traite 500 000 colis chaque jour, le dossier de l'enquête publique du site Illies – Salomé évoque une estimation des mouvements de véhicules par jour située à un peu moins de 1 500 (1 440 exactement).

Ce chiffre est évidemment significatif pour un territoire rural, péri-urbain comme celui des Weppes.

Chacun comprendra aisément que les communes riveraines s'inquiètent de cette perspective. Si ces flux n'étaient pas maîtrisés et canalisés nos villages pourraient avoir à subir, à certains moments, des délestages de trafic autour de la future zone.

Le secteur est opportunément situé à l'intersection des routes nationales RN41 vers Lille et RN 47 vers Lens. Ne pourrait-on liaisonner directement la zone logistique avec le giratoire RN41/RN47 ?

La collectivité investit beaucoup d'argent public dans ce projet, le futur occupant de cette zone ne pourrait-il pas faire sien ce projet de voirie de desserte, dans le cadre d'un partenariat équilibré ? En tout état de cause, il faudra imposer l'utilisation des deux grands axes routiers et empêcher l'accès aux villages voisins.

Nous comprenons l'enjeu économique d'un tel projet et son impact sur l'emploi, mais il ne serait pas responsable de ne pas prendre en compte effectivement, en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, les préoccupations relatives à l'environnement, au cadre de vie, à l'équilibre et au respect des territoires.

Ces problématiques engagent les collectivités, les citoyens bien sûr, mais aussi désormais les acteurs du monde économique, qu'ils bénéficient ou pas des investissements des collectivités.



Monsieur le Président, il n'est pas question ici d'opposer les problématiques de développements économique et durable, mais de prendre en compte tous les aspects concrets du territoire afin d'avancer vers des projets équilibrés et fédérateurs.

Dans l'attente de votre retour,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Éric Bocquet

Sénateur du Nord  
Conseiller municipal de Marquillies